

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/4

18 mai 1998

(98-1957)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

CROATIE

Déclaration distribuée par M. Nenad Porges
Ministre de l'économie
(en qualité d'observateur)

Dans le monde interdépendant actuel dans lequel le processus de création d'une économie mondiale devient une réalité, la libéralisation des échanges est désormais l'outil essentiel pour parvenir à un développement durable.

La nouveauté d'un tel environnement suppose dans le même temps toujours plus de responsabilités pour tous les gouvernements, appelés à coopérer afin de créer les conditions politiques et économiques nécessaires à l'intégration dans le système commercial multilatéral.

La Croatie est convaincue que la coopération est essentielle si nous voulons relever le principal défi qui consiste à trouver un équilibre entre les besoins des différents pays, pour éviter ainsi que l'on ait le sentiment que la libéralisation commerciale se fait à l'avantage de certains et au détriment de certains autres.

En conséquence, faire partie du système commercial fondé sur des règles multilatérales, qui a été renforcé après la conclusion du Cycle d'Uruguay, institutionnalisé par la création de l'Organisation mondiale du commerce et réaffirmé à la Conférence ministérielle de Singapour, est devenu une priorité impérative pour nous tous.

Dans cet esprit, il convient d'admettre que créer les nouvelles conditions d'un développement durable n'est pas une tâche aisée pour de nombreux pays en développement et en transition qui doivent relever de nouveaux défis.

La Croatie, en sa qualité d'observateur, partage les préoccupations de nombreux pays ayant engagé le processus d'accession en ce qui concerne la relative lenteur de ce processus.

L'une des principales priorités du gouvernement croate, autour de laquelle s'est fait un large consensus dans le pays, est l'accession à l'Organisation mondiale du commerce. Le processus a été engagé en octobre 1993, lorsque la Croatie a demandé à adhérer au système du GATT puis à devenir Membre de l'OMC.

La Croatie a suivi la procédure obligatoire en commençant par la présentation de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, le régime commercial des services et le régime de propriété intellectuelle. Après avoir répondu à plus de 600 questions posées par les membres du Groupe de travail, la Croatie a communiqué, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OMC, des documents portant sur tous les aspects et tous les secteurs de l'économie croate qui donneront lieu à des consultations et à des observations.

En conséquence, trois réunions du Groupe de travail ont eu lieu, la dernière s'étant tenue en janvier 1998.

Depuis la présentation de l'offre initiale de la Croatie sur l'accès au marché du commerce des marchandises et des services, au début d'avril 1997, cinq séries de négociations bilatérales ont été tenues avec les 15 membres du Groupe de travail.

Le gouvernement croate n'a pas d'arrière pensées lorsqu'il avance que tout candidat devrait adhérer à l'ensemble des règles et obligations multilatérales du système juridique de l'OMC. Toutefois, nous pensons que le processus d'évaluation des conditions d'accession d'un pays ne doit pas être à sens unique et que chaque candidat devrait être évalué individuellement compte tenu de son niveau de développement économique et social.

La Croatie est prête à assumer l'ensemble des obligations et des droits essentiels découlant de l'Acte final de Marrakech, y compris à accepter certains accords conclus après le 1er janvier 1995, tels que l'Accord sur les technologies de l'information. Nous pensons qu'au cours des discussions multilatérales et bilatérales, la Croatie a clairement exprimé et prouvé, dans la pratique, sa volonté de libéraliser son marché et d'accepter les obligations qui lui incomberaient au moment de l'accession, et démontré qu'elle s'y était préparée.

En ce sens, des efforts vigoureux ont été faits et des mesures ont été prises à la suite du programme de stabilisation du gouvernement introduit il y a cinq ans. Les indicateurs économiques de base affichent des résultats satisfaisants et stables. La production industrielle suit une courbe ascendante, le taux de croissance du PIB a dépassé, en 1997, les 5 pour cent en valeur réelle, le taux d'inflation a été ramené pour la même année à 3,7 pour cent, et le déficit budgétaire a été limité à moins de 1 pour cent du PIB. La monnaie croate reste stable et les réserves en devises atteignent 5,2 milliards de dollars EU, soit un niveau presque équivalant à celui, comparativement bas, de la dette extérieure. L'économie croate est d'ores et déjà ouverte et libéralisée, le ratio commerce extérieur/PIB étant supérieur à 60 pour cent.

Dans le domaine législatif, la Croatie a aboli il y a deux ans la majeure partie des restrictions aux échanges dont elle avait hérité. Le régime tarifaire est désormais entièrement conforme aux règles de l'OMC et les restrictions quantitatives aux importations ont été supprimées. La Croatie prend déjà des mesures dans les domaines de la protection des droits de propriété intellectuelle, de la fiscalité, des obstacles techniques au commerce et dans d'autres domaines, adaptant ainsi son régime commercial aux règles et pratiques internationales.

Toutefois, la réussite ne pouvait être totale dans un laps de temps aussi court.

Pour des raisons imputables à la guerre, aux atteintes contre son indépendance et à d'autres problèmes structurels dont elle a hérité, qui sont caractéristiques des pays en transition, tous les secteurs de l'économie n'ont pas été en mesure de s'adapter à un environnement pleinement concurrentiel.

L'ouverture du marché croate s'est traduite par un très large déficit commercial qui a atteint 4,5 milliards de dollars EU en 1997, soit près de 20 pour cent du PIB, que ne compensait qu'à moitié l'excédent du secteur des services, ce qui a porté le déficit courant en 1997 à près de 2 milliards de dollars EU, soit 10 pour cent du PIB. Le taux de chômage élevé qui atteint 16 pour cent est un autre effet des changements structurels. Des mesures supplémentaires d'ajustement social sont donc nécessaires.

Il convient de répondre à ces faiblesses structurelles en adoptant de nouvelles mesures de politique économique. Le gouvernement croate est déterminé à ne pas appliquer des mesures commerciales

restrictives spécifiques afin de réduire le déficit commercial et le déficit courant et tous les efforts seront orientés vers des mesures favorisant la croissance des exportations.

En conséquence, nous espérons que les raisons invoquées par la Croatie pour demander la prorogation de la période transitoire précédant l'application des règles de l'OMC dans certains domaines et l'ouverture totale à la concurrence internationale de certaines industries vulnérables d'un point de vue social seront comprises.

Par ailleurs, la Croatie comprend que l'on veuille admettre au sein de l'OMC les grands partenaires commerciaux qui n'en font pas encore partie. Toutefois, le système commercial multilatéral ne peut être véritablement mondial s'il n'est pas adapté à tous, quelle que soit la taille de l'économie ou du marché de chacun.

En conséquence, nous demandons instamment à tous les partenaires commerciaux et à tous les Membres d'adopter une attitude équilibrée, en terme de délais, envers tous les pays demandant leur accession.

Sachant que 35 pays ont demandé à devenir Membres de l'OMC, nous espérons sincèrement que le processus d'accession sera accéléré de façon à ce que les candidats qui ont montré qu'ils étaient prêts puissent devenir Membres et participer sur un pied d'égalité aux futurs cycles de négociations multilatérales.

La Croatie est persuadée que l'accélération et la simplification de la procédure d'accession créeraient une plus grande cohérence au sein de l'OMC et seraient propices à la libéralisation future du commerce mondial.

A cet égard, l'objectif de cette Conférence, qui est de marquer des avancées dans la mise en oeuvre des accords existants du Cycle d'Uruguay et des résultats de la Conférence ministérielle de Singapour, ne peut être que complémentaire de l'élargissement de l'OMC.

Une telle approche ne peut que renforcer la mise en oeuvre des accords existants et le respect des obligations et asseoir sur des fondations stables les politiques et activités futures de l'Organisation mondiale du commerce pour le prochain millénaire.
